

# Editorial

Abdellatif CHAOUITE

Notre rapport avec le juste passe par les autres. Ou bien nous allons au juste « avec eux, ou ce n'est pas au juste que nous allons. » (M. Merleau-Ponty). Avant de donner lieu à un « code » ou à un « contrat », avant d'être une « identité », tous aussi légitimes soient-ils, avant de se prêter à calcul dans des seuils rentables d'expulsions (d'un territoire ou d'une entreprise), le rapport à l'Autre est d'abord de justice. A vouloir être juste « sans » l'Autre, on cesse de l'être.

La justice n'est pas la raison d'Etat. Elle est exigence collective, sans cesse réinventée. Elle traverse morale, éthique, droits de l'Homme, politiques et lois locales. C'est en son nom que la société civile exprime, de plus en plus ces derniers temps, son indignation face à des discours, des législations, des comportements administratifs et économiques qui trahissent cette exigence. L'institution par exemple d'un délit d'assistance à l'Autre en situation dite « irrégulière » - relativisme douteux qui voudrait que la justice tienne compte d'autres valeurs qu'elle-même - actualise dans la société la légitimation éthique d'un recours au droit à la désobéissance civile (au nom d'une Loi au-dessus des lois) pour protéger cet Autre.

Dans sa particularité même, cette configuration est en fait paradigmique : les figures construites aujourd'hui des « autres » (irréguliers, visibles, « enfants de », mineurs, nouveaux pauvres, précaires, discriminés, etc.) interrogent la notion de justice comme fondement du « faire société ». L'accumulation des « sans » (sans-papiers, sans-logement, sans-travail, sans-reconnaissance sociale, etc.) dévoile et dément chaque jour les à-peu-près et dissimulations dont aiment à se parer ceux qui justifient l'injustifiable dans cette société : en normalisant l'intolérable de ces humanités *par défaut* (sans-...). Or, la justice ne saurait être compétitive sans tourner à une instrumentation éhontée de la dignité de l'Homme aux fins d'un système qui perd toute mesure.

S'il n'y a pas de juste *sans* les autres, il n'y a pas non plus de justice *hors* rapports dans un monde devenu, partout et pour tous, « Tout-Monde ». « C'est que la justice (la justice pour autrui) a ce trait décisif qu'elle ne supporte pas de délais » (M. Blanchot). La justice est une praxis *ici et maintenant*, qui appelle à inventer de nouveau une posture (une politique, un traitement, un droit, etc.), épousant au plus juste et partout le principe d'une égale dignité des uns et des autres.

Or, il est à craindre que certains spectres des pires visions injustes (classant l'humanité entre utiles et surnuméraires) ne pointent de nouveau leur nez : l'évocation combinée d'un certain usage de la valeur « travail » (travailler plus et même quand on est malade), du mythe d'une « identité nationale » (à l'heure de l'Europe et de la mondialité) et de la préférence (ou « choix ») de certaines immigrations « familiales » aux détriments d'autres (et du droit international), peut donner froid au dos à qui n'a pas perdu la mémoire.

La justice est en somme une « exigence simple ». Elle ne s'accommode d'aucun mythe ni d'aucun travestissement (national, patriotique ou marchand), elle est *juste* refus de toute forme d'asservissement ■